

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vendredi sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE s'est réuni en séance extraordinaire à la salle de Conseil en Mairie après convocation légale (le 04 février 2025), sous la présidence de M. Jackie MARCATTE, Maire.

10 Présents : mesdames Véronique FAMERY, Diane LAUGEOIS, Amandine LEVEE, Karine MORLOCK, et Estelle FOUQUET et messieurs Lionel DELESTRE, Yves COLE, Éric TINEL Sébastien DUMOULIN et Jackie MARCATTE, Maire.

5 absents excusés : Madame Anaïs BERVILLE épouse LINGOIS

Messieurs Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT et Julien PETIT

Madame Marine ROUSSEL qui donne pouvoir à Amandine LEVEE

Madame Orlane DRUX qui donne pouvoir à Sébastien DUMOULIN

Secrétaire de séance : Madame Véronique FAMERY

Il est vingt heures la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du 15 novembre 2025 est lu et accepté.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 28 au 29 janvier 2025 au local technique communal situé au stade. Beaucoup d'autres communes environnantes ont subi aussi des préjudices de même type.

Le véhicule communal a été dérobé ainsi qu'une multitude de matériel technique. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une enquête est en cours.

La commune a déclaré ce sinistre à l'assurance.

Dans l'attente du retour de GROUPAMA, la commune se doit d'avancer les frais de réparations du rideau métallique endommagé, les frais de remplacement du matériel technique volé ainsi que le coût de l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les adjoints communaux afin qu'ils puissent continuer à travailler.

Un système de détection intrusion va être installé au local technique communal par l'entreprise Sécurité Ouest Services, filiale de GROUPAMA Centre Manche. Le coût pour la commune est de : 79€ TTC frais de mise en service et de 38.52€ TTC par mois pour la location.

Le budget 2025 n'étant pas voté et afin de faire l'achat en « urgence » d'un véhicule, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement et à demander auprès du Département de Seine-Maritime une subvention avec dérogation.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 AVANT VOTE DU BUDGET 2025.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente (acquisition du véhicule communal pour

remplacement de celui dérobé), le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2024.

A savoir :

- Au chapitre 21 :24 209.075€ (1 /4 DE 96 836.30€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater avant le vote du Budget Primitif 2025 dans la limite des crédits ci-dessus des dépenses de remplacement urgent de matériel cassé, volé ou en panne.

II. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR ADJOINT TECHNIQUE.

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération 014.2020 du 05 juin 2020,

Vu le vol du véhicule communal des services techniques,

Vu l'urgence de l'acquisition d'un nouveau véhicule,

Considérant le projet suivant :

- Acquisition d'un véhicule utilitaire de type Peugeot Partner long d'occasion avec attelage et carte grise pour 11 724.63€ HT soit un TTC de 14 000€

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention au Département de Seine-Maritime à hauteur de 30% du montant HT de l'achat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire décrit ci-dessus.

Une dérogation exceptionnelle sera sollicitée lors du dépôt de la demande subvention pour acquisition urgente en remplacement du véhicule volé.

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à cette opération au BUDGET 2025.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

Fin de réunion : vingt heures quarante-cinq

Signatures des conseillers présents à la réunion du 07 février 2025

ANDRIEU-GUITRANCOURT Jérôme
Absent excusé

BERVILLE Anaïs
Absente excusée

COLE Yves



DELESTRE Lionel

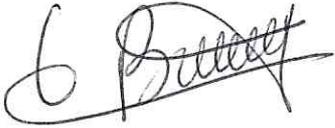


DRUX Orlane

*Absente excusée qui donne pouvoir à
S.DUMOULIN*

DUMOULIN Sébastien

FAMERY Véronique

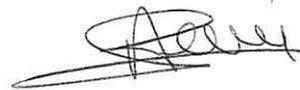


FOUQUET Estelle

LAUGEOIS Diane



LEVEE Amandine



MARCATTE Jackie

MORLOCK Karine

Absente excusée

PETIT Julien

Absent excusé

ROUSSEL Marine

Absente excusée donne pouvoir à A.LEVEE

TINEL Eric

